Copie d'une Lettre ecritte par M.r le Duc de Choiseul a M.r de Bernage de Vaux.

N.o 92

A Versailles le 25.e 7.bre 1762

Les preuves Continuelles quon a depuis plusieurs années M.r de l'Efficacité du Remede du S.r Keyser, pour la guerison des Maladies Veneriennes Ont Engagé le Roy a acheter son Secret, et a lui donner un privilege Exclusif pour le debiter pendant Sa Vie. On na pris ce parti qu'aprés avoir Consulté les plus habiles medecins et Chirurgiens qui sont Convenus quon pouvoit par son moyen guerir plus Solidement et plus promptement, Ceux attaqués de cette maladie que par la methode pratiquée jusqu'a present, et qui est Sujette a Beaucoup d'jnconveniens. Par lusage quon en fera pour les Soldats, Cavaliers et dragons jl est a presumer quil en resultera deux avantages; le premier la Conservation des hommes qui est le point le plus Essentiel, et le Second une diminution de depense; parcequils Resteront moins longtems dans les hopitaux et quils seront moins extenués, plutot en etat de Servir et moins Exposés a y Rentrer. Toutes ces raisons ont determiné le Roi a ordonner quon rassembleroit dans chaque province, tous ceux des differens corps qui y seront en garnison ou en quartier, pour les faire traiter dans l'hopital qui paroitera le plus Convenable, et ou jl y aura un Emplacement Suffisant. Celui de metz me Semble le plus propre a cet objet pour votre Departement. Je vous prie, si vous le pensez ainsi, d'ordonner au Chirurgien major d'y donner tous ses soins en Suivant Exactement tout ce que le S.r Keyser prescrit par l'jnstruction quil a fait jmprimer

ARC 38 n° 45
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Et dont il vous Envoira plusieurs Exemplaires avec les
Cent boëtes de dragées que je le charge de vous faire passer
Elles Contiennent Chacune la quantité necessaire pour la
Guerison d'un homme. il en faudra peut etre plus pour les
uns que pour les autres; mais cequi se trouvera de reste
pour quelques uns servira pour les autres. Comme ce
Remede est assez connu et Eprouvé pour ne laisser aucun
doute sur ses bons Effets, je suis dans la disposition
de punir et meme de Revoquer les Chirurgiens, qui par
mauvaise Volonté, n'en feroient pas un bon usage, et chercheroient
a le decrediter par des Vues d'interest qui leur seroient
Personelles: ou si on decouvrerit que quelqu'un s'en servit
pour tous autre que pour les Soldats, Cavaliers, ou
dragons. si quelques uns avoient des observations a
faire, ou des Eclaircissements a demander ils pourroient
s'adresser au Sr. Keyser, et m'envoyer leurs memoires
que je lui ferai passer. La precaution qu'il y aura a
prendre, pour Eviter qu'on n'employe ce Remede que
pour la Guerison des soldats, Cavaliers, et dragons
malades, est d'obliger les Commissaires des guerres
le medecin et les Chirurgien major et aide major
a certifier au bas de chaque Etat de journée le nombre
de ceux qui auront eté Gueris pendant le mois et qui
seront sortis de l'hopital. Par ce moyen on verra la
quantité de Boëtes qui auront eté Employées, et on Evitera
les abus qu'il pourroit y avoir sur Cela. Sa majesté
en acceptant la soumission du Sr. Keyser, la obligé a ne
Vendre son Remede aux Particuliers que sur le meme pied
qu'elle le paye pour ses troupes, qui a eté fixé a
13ᵗᵗ. 10ˢ. pour chaque Boëte; dans la Vüe d'extirper

un mal qui fait Beaucoup perir de ses sujets, et de mettre
ceux qui sont dans le cas d'en faire usage en etat de
pouvoir l'acheter, je compte que vous chargerez les
Commissaires des Guerres de donner tous leurs soins
pour que ce remede soit bien administré et de me faire
part des contrarietés qu'il pourroit eprouver des gens
mal intentionnés. il me paroit aussi necessaire que les
Commissaires m'envoyent chaque mois un etat separé,
suivant le modele cy joint, contenant les noms, les
Regiments les compagnies de ceux qui auront fait
usage de ce remede, les jours qu'ils auront commencé
et ceux de la Guerison; Et que si quelques uns —
n'avoient pas eté guerris ils en fassent mention. Je
ne doute point que vous ne leur donniez vos ordres
sur cela et qu'ils ne s'y conforment Exactement

J'ai l'honneur d'être &c. Signé le Duc
de Choiseul

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE